

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 27 juin 2019**

Le vingt-sept juin deux mille dix-neuf à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; BADER Pascale, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; MOST Gérard ; SCHMUCK Corinne ; RAMUNDI Robert ; GIRARD Francis ; GOLLING Karine

Absent(e)(s) :

NICOLOSI Nathalie ; PLAISANT Charles ; NISSLE Michaël ; BIHR Camille ; VOGT Clémence.

Excusé(e)(s) :

A donné procuration :

HORN Patricia à FAIVRE Jean-Michel

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse

Communications du Maire

- **Mardi 25 juin** : Assemblée Général Gym (F)
- **Jeudi 27 juin** : commissions réunies (M)
- **Samedi 29 juin** : Kermesse des écoles (CS + Ecole Clef des Champs)
- **Du 8 au 26 juillet** : animations d'été
- **Samedi 13 juillet** : Cérémonie 14 juillet – Défilé vers la Salle de Sports – Bal public organisé par le Club de Volley MDPA Ruelisheim 23 h30 Feu d'artifice
- **Lundi 12 août** : reprise entraînement Basket NBR (CS)
- **Jeudi 15 août** : Assomption Pèlerinage Notre Dame du Chêne – 10 h
- **Vendredi 16 août** : reprise entraînement Basket BCR (CS)
- **Du 19 au 23 août** : Stage Basket NBR (CS)
- **Jeudi 22 août** : Reprise entraînement Volley (CS)
- **Dimanche 25 août** : Excursion des Arboriculteurs
- **Week-end du 31 et 1^{er} septembre** : Tournoi Senior NBR (CS)
- **1^{er} septembre** : journée portes ouvertes pôle d'activités Zone Economique de l'ILL
- **Mardi 3 septembre** : Don du sang (MA)
- **Mercredi 4 septembre** : Reprise Fanfare (MA)
- **Week-end 7 et 8 septembre** : Sortie avec les Amis de Talloires – Talloires
- **Lundi 9 septembre** : Reprise Badminton (CS)
- **Samedi 14 septembre** : Forum des associations (CS)
- **Week-end u 14 et 15 septembre** : Journée du Patrimoine
- **Mardi 17 – 18 et 19 septembre** : reprise Gym (CS)
- **Jeudi 19 septembre** : Conseil Municipal (M)

(CS)Complexe Sportif « Edmond VOGT » ;(F) Foyer St Nicolas à Ruelisheim ;(M) Mairie ;(MA) Maison des Associations

Remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal par :
Madame KOLERA Bianca pour l'arrangement à l'occasion de ses 80 ans.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

En préalable à l'ordre de Jour le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, ajoute le point suivant :

POINT 5 : Aménagement de la place du village et de ses abords : Avenant n°1

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2019,
2. Travaux de réhabilitation de la Maison Zeisser : attribution des marchés,
3. Résiliation amiable de bail rural et cession de terrain,
4. Demande de subvention exceptionnelle,
5. Aménagement de la place du village et de ses abords : Avenant n°1
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. Divers.

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2019.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour.

Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Travaux de réhabilitation de la Maison ZEISSER : attribution des marchés,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison ZEISSER en vue de sa location, plusieurs entreprises ont été consultées

Carrelage/sanitaires :

HD sanitaires : 14137,50 €HT

SOL Bain Carrelage : 18248,00 € HT

Menuiseries extérieures :

Techni Fermetures : 2924,29 HT

Kleinhenny : offre non conforme

Electricité :

PERRET : 7054,14€HT

BABULA : 10883,00€HT

Menuiseries intérieures :

Beck Yvan : 712,00 €HT

Le Conseil Municipal, après débat,

- ▣ **Décide d'attribuer les travaux à :**

Carrelage/sanitaires :

HD sanitaires : 14137,50 €HT

Menuiseries extérieures :

Techni Fermetures : 2924,29 HT

Electricité :

PERRET : 7054,14€HT

Menuiseries intérieures :

Beck Yvan : 712,00 €HT

- ▣ **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 article 2313

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3 : Résiliation amiable de bail rural et cession de terrain,**a. Résiliation amiable de Bail Rural**

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre la cession de la parcelle pour la résidence séniors à Ages et vie, la résiliation d'un bail rural inscrit au Livre Foncier est obligatoire.

Conformément à l'article L.411-32 du Code Rural, le preneur est indemnisé du préjudice qu'il subit comme il le serait en cas d'expropriation.

Dans le cadre de cette résiliation amiable, la SCEA BIHR représentée par BIHR Camille exploitant la parcelle sise section 28 n°480/26 d'une contenance de 1ha00a13ca, souhaite une indemnisation pour une surface de 22,53 ares sur une durée de 4 ans. Le reste de la parcelle sera louée sous forme de convention précaire à la SCEA en raison de son changement de destination.

L'indemnité globale due à l'exploitant est obtenue en multipliant la marge brute par le nombre d'années retenues et en rajoutant au produit ainsi obtenu, l'indemnité complémentaire pour perte de fumures.

La sortie est prévue au 31/07/2019

Les montants retenus pour la polyculture sont les suivants :

Marge brute à l'hectare :	1 354 €
Indemnité pour perte de fumure à l'hectare :	395 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** l'indemnité prévue par le code rural ;
- **Retient** la durée de 4 ans pour le calcul de l'indemnité en référence à la polyculture soit un total de 1576,16 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette décision.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

b. Cession de terrain

BIHR Pierre souhaite céder à la Commune à l'Euro symbolique une parcelle de 1a85ca sise section 28 n°416/26 en indivision et déjà utilisée comme chemin rural.

Le Conseil Municipal, après délibération

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces y afférent

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Demande de subvention exceptionnelle,

Rapporteur Damien SCHIRCK.

Le club MDPV Volley de Ruelisheim a demandé le soutien de la commune afin de faire évoluer le club à un niveau supérieur.

En effet, cette montée obligera le club à se structurer davantage et à augmenter sensiblement son budget (droits d'engagement fortement augmentés, déplacements nettement plus lointains, frais d'arbitrage plus conséquents, etc.) Le niveau de jeu devient par ailleurs extrêmement attractif et remplit davantage les salles.

La montée de l'équipe fanion en Nationale 3 ferait changer le club de dimension. Un club évoluant à ce niveau de compétition bénéficie de beaucoup de notoriété. Pour le village, ce serait absolument inédit et formidable ! Néanmoins, le club ne peut pas risquer de mettre en danger la pérennité de l'association c'est pourquoi il a besoin du soutien financier de la Commune.

Cette évolution du club permettrait également d'obtenir des subventions complémentaires pour la rénovation et la mise en accessibilité du Complexe Edmond Vogt.

Robert RAMUNDI félicite le club mais émet une inquiétude quant au caractère répétitif d'un tel soutien. Monsieur le Maire précise que ce serait une aide exceptionnelle permettant au club d'accéder à ce niveau. Par la suite le club pourra faire appel aux sponsors.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Décide** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 4500 € au Club MDPV Volley de Ruelisheim
- **Valide** la décision modificative au Budget Primitif 2019 suivante :
Chapitre 022 dépenses imprévues : - 4 500€
Article 6574 Subventions de fonctionnements aux associations : + 4 500€

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5 . Aménagement de la place du village et de ses abords : Avenant n°1

Lors de l'ouverture des plis, le montant des travaux départementaux était inférieur à la somme allouée par le CD68. Le maître d'ouvrage a décidé de prolonger la zone de travaux vers le Nord et vers le Sud pour utiliser au maximum cette somme. Les trottoirs ont été prolongés et la conduite d'eau changées dans cette nouvelle emprise.

Le maître d'ouvrage a également décidé de réaliser des travaux complémentaires au niveau de la place nécessitant la création de prix nouveaux.

Les crédits nécessaires à l'opération ont été inscrits au Budget 2019

A. Prix nouveaux :

1) Démolition du mur du monument aux morts

Le maître d'ouvrage devait démolir le mur existant au niveau du monument aux morts. Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau plus-value forfaitaire de 2 000.00 € H.T.

Il s'agit de la prestation PN1.

2) Moins-value pour utilisation recyclé F71 à la place du tout-venant sur l'emprise de la RD
Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau en moins-value de 0.50 € H.T./m³

Il s'agit de la prestation PN2.

3) Fonte DN 100

La couverture sur la conduite unitaire sous la RD est faible. Le SIVOM impose la pose de conduite de raccordement des siphons en fonte.

Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau plus-value de 86.50 € H.T / ML.

Il s'agit de la prestation PN3.

4) Fonte DN 200

Pour harmoniser les matériaux, les conduites DN 200 sont également passées en fonte.

Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau plus-value de 110.50 € H.T / ML.

Il s'agit de la prestation PN4.

5) Fonte DN 315

Pour harmoniser les matériaux, les conduites DN 315 sont également passées en fonte.

Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau plus-value de 160.35 € H.T / ML.

Il s'agit de la prestation PN5.

6) Rebouchage des fosses septiques de l'ancien presbytère

Lorsque l'ancien presbytère a été démoli les fosses septiques n'ont pas été remblayées. Il est nécessaire de pomper l'eau dans les fosses et de les remplir de matériaux roulés.

Cette prestation ne faisant pas partie du marché initial, elle donne lieu à un prix nouveau plus-value de 500 € H.T / U.

Il s'agit de la prestation PN6.

B. Quantités modifiées :

Les quantités des prestations des marchés sont modifiées et augmentées pour les raisons principales suivantes :

- La prolongation du réaménagement de la rue Principale ml au Nord et ml au Sud
- Le remplacement de la conduite d'eau sur un linéaire supplémentaire au Nord et au Sud pour suivre l'aménagement de la voirie avec la reprise des branchements existants
- La réalisation d'un puit perdu et d'un décanteur sur la RD
- La reprise des enrobés sur la placette située à côté de l'église

C. Montant de l'avenant et répartition :

Le montant de l'avenant est de 165 701.84 € H.T. soit 19.44 % du marché initial.

Il est réparti de la manière suivante :

- 31 349.94 € H.T pour la part communale ;
- 82 851.19 € H.T. pour la part départementale
- 51 500.71 € H.T pour la part BABARU

Le montant global du nouveau marché est de 1 018 159.12 € H.T. réparti de la manière suivante :

- 685 493.83 € H.T pour la part communale ;
- 137 574.90 € H.T pour la part départementale
- 195 090.39 € H.T. pour la part BABARU

Le Conseil Municipal après discussion,

- **Approuve** les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant précité aux montants sus indiqués. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

- Concessions dans les cimetières :
 - ./.

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
17/2019	6	341/15	503	Lotissement les Prés 2 : lot. 6	./.

POINT 6 : Interventions des délégués communautaires.

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis	Vote du compte administratif
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Transfert de la compétence à M2A en cours
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	Réunion à venir sur l'avenir du syndicat

SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - MOST Gérard - FRARE Francis - NISSELI Michaël	./.
SYNDICAT DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Signature d'un partenariat de 74 millions d'Euros avec l'agence de l'eau

POINT 7 : Divers.

Monsieur le Maire informe :

Le Maire de Wittenheim a donné son accord pour la création d'un accès desservant une future exploitation de poules pondeuses en face de l'auberge du chêne. Cette implantation suscite l'inquiétude quant à la proximité du restaurant et de la future résidence Ages et Vie. De plus les vitesses relevées et nombre de véhicules sont importants à cet endroit. La création de cet accès nécessiterait également l'abattage des peupliers d'Italie constituant l'aménagement de l'entrée du village au niveau de l'auberge.

Monsieur SCHIRCK remercie les conseillers pour la distribution du Ruel'Info

Robert RAMUNDI demande la mise en place d'un panneau limitant la vitesse à 30km/h dans la Zone Economique.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Aucun autre Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants et les membres du Conseil Municipal.



Levée de la séance : 21h45



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 27 juin 2019

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2019,
2. Travaux de réhabilitation de la Maison ZEISSER : attribution des marchés,
3. Résiliation amiable de bail rural et cession de terrain,
4. Demande de subvention exceptionnelle,
5. Aménagement de la place du village et de ses abords : Avenant n°1
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
BADER Pascale	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
MONGIN Paulette	4 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale		
GIRARD Francis	Conseiller municipal		
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale		
PLAISANT Charles	Conseiller municipal		
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
BIHR Camille	Conseillère municipale		
VOGT Clémence	Conseillère municipale		